

Légende

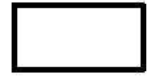
Limite de la zone d'étude



Limite du PNR



Communes associées



Communautés de communes

Zones favorables au développement éolien selon contraintes de raccordement électrique.

La contrainte de raccordement est évaluée en fonction de :

- la distance au réseau de transport
- la capacité d'accueil

Contrainte faible Capacité d'accueil importante (>50 MW), distance au réseau RTE faible (<10 km)
Capacité d'accueil importante (>50 MW), distance au réseau RTE modérée (10 à 15 km)

Contrainte moyenne Capacité d'accueil limitée (<30 MW), distance au réseau RTE faible (<10 km)
Capacité d'accueil limitée (<30 MW), distance au réseau RTE modérée (10 à 15 km)

Contrainte importante Disponibilité faible sur le réseau 63 kV
Raccordement possible en 225 kV (parc de puissance élevée)

Zone conditionnelle Distance au réseau 15 km : raccordement envisageable sur étude technico-éco (parc de taille suffisante)